

CONTRATS AIDÉS : LE MOUVEMENT ASSOCIATIF RÉAGIT À LA COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

La Ministre du Travail a porté ce mercredi 6 septembre en Conseil des Ministres une communication sur le sujet des contrats aidés. Les annonces faites ne permettent malheureusement pas de répondre aux inquiétudes des milliers d'associations et de collectivités pour le maintien à court terme de leurs activités au service des publics.

Le Mouvement associatif dénonce en particulier l'incitation faite aux Préfets de recourir au service civique pour compenser la diminution des contrats aidés. C'est une confusion inacceptable. Le service civique est destiné à favoriser l'engagement des jeunes, et non à pourvoir des emplois qui ne peuvent être financés. La loi le spécifie d'ailleurs, en précisant qu'une mission de service civique ne peut se substituer à un emploi.

Le Mouvement associatif réitère sa demande d'une révision des décisions prises pour les prochains mois quant au niveau d'emplois aidés et souhaite l'ouverture d'une concertation sur les enjeux de financement des activités d'utilité sociale et de vie associative.

→ CONTACT

Fula Mesika
Responsable Communication
Le Mouvement associatif
28 place Saint-Georges - 75009 Paris
01 40 36 80 10
fmesika@lemouvementassociatif.org

→ À PROPOS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

Porte-voix des dynamiques associatives, le Mouvement associatif rassemble plus de 600 000 associations (soit 1 association sur 2 en France), réunies au sein de différentes organisations thématiques. Son ambition est de favoriser le développement d'une force associative utile et créative. Le Mouvement associatif intervient sur quatre grands axes de réflexion et d'action : l'engagement, l'économie, l'action publique et l'emploi.

→ MEMBRES DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

